Nature En Ville

"Objectif ZAN" : 22 territoires sélectionnés pour mener des expérimentations



A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe, 22 projets ont été retenus pour participer à l'expérimentation "Objectif ZAN" ou zéro artificialisation nette. Les lauréats, issus de collectivités très diverses, bénéficieront d'un accompagnement technique et financier pour travailler sur différents leviers de lutte contre l'artificialisation des sols.

"Accompagner l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement de territoires 'zéro artificialisation nette ' (T-ZAN) en participant à la montée en compétences par le retour d'expérience et en impulsant une dynamique territoriale autour de trajectoires ZAN inscrites dans la durée" : tel était l'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Ademe en juillet dernier, dans la droite ligne de la loi Climat et Résilience qui a gravé dans le marbre le principe du ZAN à l'horizon 2050. 22 projets lauréats, illustrant la diversité de la problématique de l'artificialisation des sols, ont été dévoilés ce 17 mars (lire notre encadré). Issus de 10 régions, ils sont portés par des collectivités de toute taille et représentent des territoires urbains et ruraux, montagnards et littoraux. L'expérimentation qui va être menée s'articule avec d'autres dispositifs – ateliers des territoires, fonds friches, territoires pilotes de la sobriété foncière portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA) – et les ressources produites seront disponibles sur la plateforme expérimentations urbaines de l'Ademe.

Liens utiles
En savoir plus